



Oosterveldlaan 246
B-2610 Anvers (Wilrijk)
Tél. 0032(3)443 72 90 • 0032(3)440 41 26
audit@clybouw.net
<https://clybouw.net>

Testament.be ASBL
Cantersteen 47
1000 Bruxelles

Rapport du réviseur d'entreprises à l'organe d'administration de Testament.be ASBL sur l'examen limité contractuel des états financiers de l'association pour l'exercice clos le 31 mars 2024

Conformément à notre mission décrite ci-après et confirmée par notre lettre de mission du 12 juin 2024, nous avons effectué l'examen limité des états financiers de l'ASBL Testament.be pour la période close le 31 mars 2024, établis sur la base de la réglementation comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 856.331 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 189.067 EUR.

Notre mission consiste à émettre un rapport sur les états financiers de l'ASBL Testament.be à la demande volontaire de l'organe d'administration et de l'assemblée générale.

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément à la réglementation comptable applicable en Belgique. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme relative au contrôle contractuel des PME et des petites A(I)SBL et fondations et aux missions légales réservées et partagées auprès des PME et des petites A(I)SBL et fondations. Un examen limité des états financiers consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est nettement inférieure à celle d'un contrôle effectué visant l'expression d'une assurance raisonnable et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un contrôle permettrait d'identifier.

Sur la base de notre examen limité et conformément aux dispositions de la norme relative au contrôle contractuel des PME et des petites A(I)SBL et fondations et aux missions légales réservées et partagées auprès des PME et des

g

petites A(I)SBL et fondations, nous n'avons pas identifié d'éléments qui impliqueraient des corrections significatives des états financiers ci-joints, établis conformément à la réglementation comptable applicable en Belgique.

Ce rapport est destiné uniquement à l'organe d'administration de l'ASBL Testament.be et ne vise qu'à informer l'assemblée générale et il ne peut pas être utilisé à d'autres fins et sa diffusion est limitée à l'utilisation projetée dans la lettre de mission.

Anvers, 13 juin 2024

Clybouw Réviseurs d'Entreprises SRL
Représenté par

Arnaud Clybouw
Administrateur

